

Transition écologique

C'est parti pour l'énergie solaire partagée !

NOMMÉE "NOTRE ÉNERGIE VITROLLES", LA COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE CITOYENNE DE VITROLLES VA VOIR LE JOUR. LE CONTRAT AVEC LE CONCESSIONNAIRE A ÉTÉ SIGNÉ EN MARS DERNIER POUR UNE DURÉE DE 30 ANS.



La mise en œuvre et la gestion de "Notre énergie Vitrolles", la communauté locale d'énergie photovoltaïque de Vitrolles va pouvoir démarrer. La première mission du concessionnaire sera d'équiper 25 sites municipaux et de partager cette énergie avec des consommateurs vitrollais. L'équipement des particuliers et des entreprises de la ville techniquement éligibles viendra par la suite pour produire aussi de l'électricité, l'auto-consommer mais aussi la vendre auprès d'autres consommateurs locaux. Pour tous les producteurs et les consommateurs, le cadre des contrats proposé est très sécurisant et il est proposé pour 30 ans. Le développement et le suivi des centrales photovoltaïques sont de qualité, qu'il s'agisse de matériaux employés ou des équipes chargées de l'exécution de ces missions. L'électricité produite localement sera proposée à un tarif maîtrisé pour les consommateurs tout en proposant un service public de qualité aux usagers producteurs et consommateurs.

Les études de conception commenceront dès ce printemps pour équiper plusieurs toitures municipales en centrales photovoltaïques en 2026. Le concessionnaire assurera les échanges d'énergie entre les participants de la communauté. Enfin, "Notre énergie Vitrolles" est en cours de création. Sa gouvernance sera partagée entre le concessionnaire, la Commune, les citoyens vitrollais, les investisseurs et les entreprises. En bref, le déploiement des moyens matériels et humains est exceptionnel pour assurer la gestion de cette communauté locale d'énergie composée d'une multitude de producteurs et de consommateurs. L'ampleur d'une telle communauté reste à ce jour une première en France. La prochaine réunion publique indiquera les modalités pratiques pour des solutions de solarisation et de consommation pour les entreprises et les particuliers. Elle est prévue au mois de juin.

Un réseau de chaleur et de fraîcheur décarboné

Dans le cadre de la transition énergétique, la Ville va créer et développer un réseau de chaleur et de fraîcheur décarboné qui sera alimenté à 80 % à partir d'énergies renouvelables (géothermie profonde et chaufferie bois énergie) sur l'ensemble du territoire communal.

Concernant le développement, le futur réseau devra couvrir les besoins de l'équivalent de 12 000 logements constitués à environ 30% de logements sociaux et de copropriétés, environ 60% d'activités privées tertiaires et industrielles, notamment le site d'Airbus Helicopters et l'Aéroport Marseille Provence ainsi que 10 % d'établissements publics. Pour bénéficier de la chaleur géothermale, la Ville va contractualiser avec la société Geothermar qui bénéficie des autorisations de permis d'exploration délivrées par l'État.

